

LES ACTIONS STRUCTURANTES POUR L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE



ACAMAS

OBJECTIFS

Il s'agit d'accompagner les PME dans une **démarche structurée** de changement leur permettant :

- de renforcer leur agilité stratégique face à la complexité et l'instabilité de leurs environnements
- de cultiver leur valeur et leur utilité stratégiques pour se rendre indispensables
- de donner du sens à leurs **choix stratégiques** et d'arbitrer leurs scénarios de développement
- d'adopter un management inventif en mobilisant les énergies sur la dynamique de changement

DESCRIPTION DE L'ACTION

La démarche Acamas repose sur trois enjeux majeurs :

- l'évolution stratégique des activités sur les marchés,
- la maîtrise des terrains de jeu pertinents en contexte d'internationalisation,
- et la logique de croissance, associée à la dynamique collaborative et de réseau.

La démarche alterne des travaux en intra-entreprise et en inter-entreprise.

Volet 1 (cycle de 3 à 4 mois) :

> Rencontre défis et diagnostics associés (7,5 jours) : Le consultant ACAMAS assiste le chef d'entreprise, avec ses principaux collaborateurs afin de définir une évolution stratégique, les défis à relever et les principaux leviers d'actions.

> Séminaires de Réflexion Stratégique (2 jours) : les dirigeants échangent sur les défis et les thèmes d'actions, avec l'appui des consultants experts pour conforter leur démarche d'anticipation et de changement.

Si le Dirigeant choisit de continuer en phase 2

Volet 2 (cycle de 6 à 9 mois) :

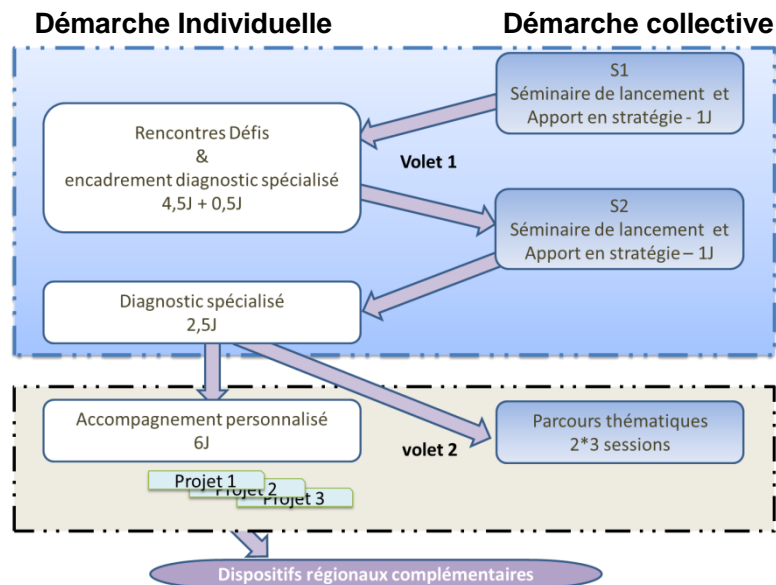
> Accompagnement personnalisé (6 jours) : le consultant ACAMAS l'accompagne pour élaborer et lancer des projets structurants pour son développement et sa pérennité.

> Parcours thématiques (2 parcours de 3 sessions) : les dirigeants abordent ensemble les thèmes de développement et travaillent en réseau.

LES ACTIONS STRUCTURANTES POUR L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE



ACAMAS



CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'action s'adresse aux PME, PMI des filières mécanique, automobile et aéronautique, implantées en Ile-de-France. Une PME, au sens européen, est une entreprise qui compte moins de 250 salariés et déclare soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.

Grâce au soutien financier de l'Europe (FEDER), de l'Etat (DIRECCTE), du Conseil Régional Ile de France, du GIE ACAMAS et du CETIM, la participation des PME, PMI est ramenée à 1 300 €HT pour la phase 1 et à 2 350 € HT pour la phase 2 du programme.

CONTACT



CETIM - Goulven HABASQUE :

- 06 70 16 74 25
- gh.acamas@mac.com

CETIM- Jean-Marc UROS :

- 03 44 67 35 44
- Jean-marc.uros@cetim.fr